



Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

Bureau Lachine : 800, rue Sherbrooke - Bureau 213
Montréal, arrondissement Lachine, Qc, H8S 1H2

Tél. : (514) 634-7205
Télec. : (514) 634-7204

Site Web : <http://www.grame.org>

Courriel : grame@videotron.ca

Montréal, arrondissement Lachine, le 14 mai 2007

M^e Véronique Dubois,
Secrétaire,
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2^e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2
greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Lettre d'explication concernant la demande de remboursement de frais du GRAME
Dossiers R-3621-2006 Dossier tarifaire 2007 de Gazifère Inc

Me Dubois,

Vous trouverez ci-joint la demande de remboursement de frais du GRAME pour le dossier tarifaire 2007 de Gazifère Inc.

Nous avons comptabilisé 25 heures (12,5 heures respectivement pour Mme Moreau et moi-même) pour le temps d'analyste, ce qui correspond aux barèmes établis par la Régie.

Comme vous pouvez le constater, notre réclamation de remboursement de frais encourus comprend aussi 6,5 heures de préparation additionnelles pour Mme Valentina Poch, heures que nous avons allouées à la section frais d'analyse, mais qui concernent plus particulièrement le travail « d'en lieu d'avocat », c'est-à-dire la tâche normalement dévolue au procureur représentant l'organisation.

Considérant que le travail de préparation fut effectué avec seulement 6,5 heures (plus 5 heures de présence à l'audience) à 57\$ de l'heure, soit un total de 655,50\$, nous avons réduit de 1874,50\$ les frais relativement à si nous avions pris notre procureur pour ce dossier. C'est une réduction des frais de près de 75 %.

Considérant que les budgets de Gazifère demeurent relativement petits pour un distributeur et conformément à la pratique que nous avons eu dans la plupart des dossiers de Gazifère – et qui a été acceptée systématiquement par la Régie – nous demandons à la Régie de nous accorder les heures de Mme Poch en accordant 6,5 h heures additionnelles de préparation pour le temps de préparation de madame Poch, qui remplissait pour le GRAME le rôle qu'aurait assumé un avocat, lors de l'audience du 11 avril.

Nous avons compris que seul le personnel cadre ou dirigeant de l'organisme pouvait avoir ainsi le droit de le représenter. Je confirme que c'est effectivement le cas de Mme Poch, et que celle-ci est d'ailleurs la seule employée, avec moi, à avoir un rôle de direction, dans son cas équivalent à directrice-adjointe dans notre organisation, en tant que coordonnatrice.

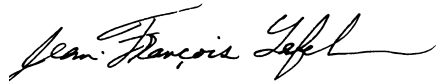
Les 6,5 heures de préparation réclamées à ce titre sont très raisonnables, ainsi que ses 5 heures d'audiences, d'autant plus qu'il s'agissait de la première cause à laquelle Mme Poch assistait.

Nous sommes ainsi bien en deçà des barèmes fixés par la Régie.

La dernière pièce ayant été déposée en audience le 13 avril, le dossier fut ainsi complété à cette date. Tout en nous excusant du retard que nous avons eu pour déposer la présente demande de remboursement de frais, nous considérons qu'un retard de 2 jours devrait nous être attribué.

Veillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Votre obligé,



Jean-François Lefebvre,
Directeur-général
GRAME